

Sommaire

Services

Mise à jour de vos coordonnées..... 1

DSN : déclarer votre apprenti..... 3

La gestion dématérialisée des paies..... 4

Santé

Témoignage de Charline LACOSTE..... 2

Action sociale

Aides de rentrée..... 3

Prévoyance

Assurance de prêt immobilier..... 4

Dans ce numéro

- Vérifiez et mettez à jour vos coordonnées : essentiel pour bénéficier de nos services !
 - Charline LACOSTE nous fait part de son expérience de la mutuelle IRP AUTO et des services associés.
 - Vous employez un apprenti ? IRP AUTO vous explique comment le déclarer dans votre DSN et vous présente toutes les aides dédiées aux jeunes salariés pour bien commencer l'année.
 - Un projet immobilier personnel en perspective ? Déjà propriétaire ? Des solutions existent pour vous aider à optimiser le coût de votre prêt. Découvrez IRP AUTO Emprunteur !
 - Évolution législative, charge mensuelle consacrée à la paie, simplifiez-vous la gestion de vos paies avec AUTO PAIE.
- Bonne lecture !

Suivez-nous sur **LinkedIn**

Services



Actualisez les coordonnées de l'administrateur de votre Compte entreprise IRP AUTO

IRP AUTO fera prochainement évoluer ses services en ligne. Pour en bénéficier, nous vous invitons à mettre à jour les coordonnées associées au rôle d'administrateur de votre Compte entreprise, au plus tard le 15 octobre.

■ Comment mettre à jour les coordonnées de l'administrateur ?

C'est simple, connectez-vous à votre Compte entreprise sur www.irp-auto.com, puis rendez-vous dans « Mes autorisations d'accès » et « Modifier le profil administrateur ».

■ Comment définir l'administrateur de votre Compte entreprise ?

Il fait partie de votre entreprise. C'est la personne :

- habilitée à consulter toutes les informations nécessaires à la gestion de votre Compte entreprise IRP AUTO, y compris les plus sensibles comme les données de salaires ;
- en mesure d'attribuer des délégations auprès d'un autre gestionnaire salarié (ex. : référent prévention, chargé de paie, etc.) ou d'un tiers comptable.



À noter

Les prochaines évolutions faciliteront la connexion des tiers comptables à leur portefeuille client. Désignés en tant que délégataire du Compte entreprise, les tiers comptables accéderont à tous les comptes entreprise IRP AUTO de leurs clients sans reconnexion.



Connectez-vous à votre
Compte entreprise IRP AUTO



Santé



« Les solutions et services IRP AUTO sont un plus pour attirer et fidéliser les talents »

Charline LACOSTE, directrice des ressources humaines, Groupe Balesi (Corse-du-Sud), entreprise familiale qui emploie 150 salariés à plein temps, auxquels s'ajoutent 30 saisonniers du 1^{er} avril au 30 septembre, nous fait part de son expérience de la mutuelle IRP AUTO et des services associés.

« En tant que DRH, j'accorde beaucoup d'attention à la qualité des conditions de travail des salariés. À mon arrivée, l'entreprise était couverte en prévoyance par IRP AUTO depuis longtemps. J'ai d'abord harmonisé le contrat pour que tous nos salariés, quel que soit leur statut, disposent des mêmes garanties afin de renforcer la cohésion et de faciliter la mobilité interne.

J'ai ensuite changé de mutuelle au profit d'IRP AUTO, convaincue par sa parfaite connaissance des métiers de l'automobile et la qualité de ses services digitaux. C'est essentiel pour moi de gagner du temps, grâce à l'affiliation en ligne, et de proposer à toute l'équipe de bons niveaux de remboursement des frais de santé et des services utiles au quotidien. Avec l'application mobile IRP AUTO Santé, chacun peut suivre ses remboursements et adresser ses feuilles de soins. Les retours des salariés sont très positifs ! Nous prenons en charge la mutuelle des salariés à 100 %, y compris pour les saisonniers. La qualité de la couverture est un plus pour attirer et fidéliser les talents, notamment les mécaniciens et carrossiers, des profils en pénurie sur le marché. »



Charline LACOSTE, directrice des ressources humaines, Groupe Balesi, entreprise présente sur toute la chaîne de valeur automobile : véhicules neufs, d'occasion, location de voitures, contrôle technique, station-service...

 **Pour en savoir plus sur la mutuelle IRP AUTO, rendez-vous sur www.irp-auto.com.**



Pour vous, nous avançons jour après jour

Gestion des paies dématérialisée, réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, développement accéléré de la prévention, espace Internet Aides & Avantages pour vos salariés, découvrez dans notre rapport d'activité toutes ces avancées et bien d'autres qui témoignent de notre engagement pour répondre à vos attentes spécifiques au quotidien. Retrouvez aussi les témoignages de Cyril, Mélanie, Audrey, Séverine, Jonathan, Laura, Nicolas, Dominique, Pascale, représentants d'entreprises, salariés et retraités.

 **Pour consulter le rapport d'activité et découvrir les témoignages, rendez-vous sur www.irp-auto.com.**

Services



DSN : pourquoi déclarer votre apprenti ?

Vous employez un salarié en apprentissage ou en contrat de professionnalisation ? IRP AUTO vous explique comment le déclarer dans votre déclaration sociale nominative (DSN) et pourquoi il est important de le faire.

■ Choisir la catégorie non-cadre/ouvrier

Pour bien déclarer votre salarié en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, il est nécessaire de choisir la catégorie professionnelle non-cadre/ouvrier¹ dans votre DSN. Ainsi, votre jeune salarié pourra bénéficier des aides financières IRP AUTO et accéder à son Compte personnel IRP AUTO.

■ Saviez-vous que vous pouvez même affilier vos salariés avant leur arrivée ?

Une déclaration anticipée est possible dès confirmation de votre recrutement. Elle permet de faire face aux imprévus et d'assurer vos obligations d'employeur. Vos salariés, y compris apprentis, sont couverts dès leur arrivée dans votre entreprise² et votre cotisation n'est due qu'à compter de ce jour. Pour affilier votre nouvelle recrue, rendez-vous sur votre [Compte entreprise](#).



RAPPEL

Avec la mutuelle IRP AUTO, bénéficiez d'un tarif spécial apprenti à **15,30 € TTC/mois³**.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com.



Action sociale



Des aides de rentrée pour vos apprentis

Avec le soutien d'IRP AUTO, proposez à vos apprentis un coup de pouce pour boucler leur budget de rentrée.

Vos collaborateurs en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation peuvent bénéficier d'une **aide à l'apprentissage⁴** d'un montant de 150 à 300 euros. Cette aide participe à couvrir leurs frais de transport, de logement, d'équipement professionnel ou de fournitures scolaires.

Vos apprentis bénéficient aussi d'aides et avantages exclusifs pour leur **permis de conduire**, leurs **vacances**, leurs **activités culturelles** et **loisirs** ou en cas de **difficultés financières**.



IRP AUTO s'engage aussi auprès des Centres de formation d'apprentis.

« Nous organisons des sessions de sensibilisation à la nutrition pour nos apprentis mécaniciens, carrossiers et peintres en carrosserie. Cette intervention, proposée par IRP AUTO Solidarité-Prévention, m'aide à faire passer les bons messages d'hygiène de vie auprès des jeunes. »

Dominique BAJO, formatrice et référente prévention, CFA interprofessionnel de Chartres (Eure-et-Loir)



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com.



¹ Pour un salarié non cadre.

² Selon contrat(s) santé et/ou prévoyance souscrit(s).

³ La participation employeur doit au minimum être de 50 % de la cotisation des assurés couverts à titre obligatoire. Tarif régime général au 01/01/2023, salarié seul (tarif isolé). Tarif toutes taxes intégrant la taxe de solidarité additionnelle (TSA). Cette réduction de 4,20 € sur le tarif isolé 2023 est répartie à parts égales entre la cotisation patronale et la cotisation apprentis.

⁴ Aide forfaitaire annuelle, sur demande et sous conditions, réservée aux salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans la branche des services de l'automobile.



Prévoyance



Assurance de prêt immobilier : jusqu'à 10 000 € d'économies⁵

Un projet immobilier personnel⁶ en perspective ? Déjà propriétaire ? Des solutions existent pour vous aider à optimiser le coût de votre prêt. Découvrez « IRP AUTO Emprunteur », une offre spécialement négociée pour tous les professionnels des services de l'automobile, salariés comme dirigeants.

■ Un changement simplifié et gratuit

L'assurance emprunteur est obligatoire afin d'être couvert en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, voire de perte d'emploi. Grâce à la loi Lemoine⁷, vous pouvez désormais changer d'assurance de prêt immobilier à tout moment.

■ IRP AUTO Emprunteur, que des avantages

- De meilleures garanties : au minimum le même niveau de couverture que celui de votre banque.
- Des économies importantes : jusqu'à 10 000 € sur le coût global du crédit.
- Un changement facile : nos conseillers s'occupent de tout et réalisent les démarches auprès de votre banque ou assureur actuel.
- Un devis gratuit sans aucun engagement !



Partagez
l'information
« IRP AUTO
Emprunteur »
à vos salariés

Bon à savoir

La banque n'a pas le droit de refuser votre nouveau contrat s'il présente des garanties équivalentes, de vous facturer des frais ou de modifier votre crédit.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur www.irp-auto.com.



Services



Vos paies sont-elles conformes à la réglementation ?

Connaissez-vous les dernières évolutions législatives et réglementaires qui impactent la paie ? Savez-vous appliquer sur vos bulletins les spécificités de la CCNSA⁸ ? Pour assurer la conformité et simplifier votre gestion de la paie, découvrez AUTO PAIE, spécialement conçue par IRP AUTO pour les professionnels de l'automobile.

■ Rejoignez la communauté AUTO PAIE

Les clients qui nous font confiance s'accordent sur les avantages de notre service :

- **Gain de temps** : solution 100 % en ligne avec de nombreuses automatisations.
- **Simplicité** : tableau de bord dynamique et personnalisé.
- **Conformité réglementaire** : paies conformes aux dispositions légales et conventionnelles.
- **Proximité** : un conseiller dédié, à vos côtés.

Alors, comme Judith, Pascal ou encore Cyril, faites confiance à un expert pour la gestion de votre paie ! Découvrez leurs témoignages.



Pour en savoir plus, participez à une des Webconférences organisées le jeudi 14 septembre, le jeudi 12 octobre ou le mardi 14 novembre.



⁵ Changement d'assurance sous conditions. Exemple d'économies selon profil de l'emprunteur au 28/04/2023 : Pour un couple de 34 ans, employé, non-fumeur, assuré chacun à 100 % en Décès/Incapacité/Invalidité, empruntant 220 000 € au taux de 3,20 % sur une durée de 20 ans. Coût moyen d'une assurance proposée par la banque : 24 640 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,93 % pour le couple). Coût total de la Garantie Emprunteur IRP AUTO : 13 481 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,52 % pour le couple). Économie réalisée supérieure à 10 000 €, soit l'équivalent de près de 0,40 % de taux de crédit.

⁶ Logement principal ou secondaire, garage, terrain, investissement locatif.

⁷ Loi n° 2022-270 du 28 février 2022 pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur.

⁸ Convention collective nationale des services de l'automobile.